



## **VILLE DE FLEURY LES AUBRAIS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023**

#### **LISTE DES DELIBERATIONS**

**L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars**, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 mars 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### **Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

#### **Absent.e.s avec pouvoir :**

M. Benjamin DELAPORTE (départ à partir du point n°4 - donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

#### **Absent sans pouvoir :**

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023 (délibération n°2023/032)**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### **2) Vœu du Conseil municipal pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques (délibération n°2023/033)**

Le Conseil municipal se déclare en faveur de l'interdiction immédiate de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques et autres spectacles itinérants et demande au législateur de légiférer en ce sens rendant immédiatement applicable cette interdiction prévue par la loi du 30 novembre 2021.

Le Conseil municipal sollicite des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

**Adopté à la majorité par 29 pour et  
5 ne prennent pas part au vote : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO,  
M. VITEUR, M. LE BEUZE**

-----

## **FINANCES**

### **3) Création d'autorisations de programme dans le cadre du passage à la M57 (délibération n°2023/034)**

Le Conseil municipal approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet ADAP Accessibilité Bâtiments pour un montant de 480 000 €.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Gros entretien / grosses réparations piscine pour un montant de 650 000 €.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet MPT Jean Vilar pour un montant de 1 124 816 €.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Duclos (salle des fêtes – gymnase Devailly) pour un montant de 6 450 000 €.

**Adopté à la majorité par 31 pour et  
3 contre : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

Le Conseil municipal approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet d'EHPAD pour un montant de 1 900 000 €.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Conseil municipal approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Budget participatif pour un montant de 400 000 €.

**Adopté à la majorité par 31 pour et  
3 abstentions : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

#### **4) Budget primitif 2023 - budget principal de la Ville (délibération n°2023/035)**

Le Conseil municipal approuve les sommes inscrites en dépenses et en recettes aux chapitres suivants du budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 646 116 € pour la section de fonctionnement, 7 907 036 € pour la section d'investissement et à 42 553 152 € les deux sections confondues.

**Adopté à la majorité par 26 pour et**

**8 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE,  
M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

-----

#### **5) Budget primitif 2023 - budget annexe du centre culturel (délibération n°2023/036)**

Le Conseil municipal approuve les sommes inscrites en dépenses et en recettes aux chapitres suivants du budget annexe 2023 du centre culturel qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 577 367 € pour la section de fonctionnement, 10 500 € pour la section d'investissement, et à 587 867 € les deux sections confondues.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

#### **6) Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel pour l'exercice 2023 (délibération n°2023/037)**

Le Conseil municipal fixe le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel à 364 367 € au titre de l'année 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

#### **7) Budget primitif 2023 - attribution de subventions au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) (délibération n°2023/038)**

Le Conseil municipal fixe le montant de la subvention d'équilibre au budget du C.C.A.S. à 741 768 € et de la Résidence Autonomie Ambroise Croizat à 448 422 € au titre de l'année 2023.

**Adopté à la majorité par 29 pour et**

**5 abstentions : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE**

-----

#### **8) Fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2023 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (délibération n°2023/039)**

Le Conseil municipal fixe comme suit, pour l'année 2023, les taux communaux des impositions directes locales :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	56,19%	56,19%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,81%	84,81%

**Adopté à la majorité par 26 pour et**

**8 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE,  
M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

-----

### **9) Attribution d'une aide exceptionnelle au CJF Handball (délibération n°2023/040)**

Le Conseil municipal accorde le versement d'un soutien complémentaire et exceptionnel de 20 000 € pour l'année 2023 au CJF Handball.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### **COMMANDE PUBLIQUE**

### **10) Mutualisation des achats - ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la Métropole (délibération n°2023/041)**

Le Conseil municipal approuve l'ajout des familles d'achat suivantes à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole :

- Vêtements de police
- Contrôles périodiques équipements, bâtiments, qualité de l'air intérieur diverses mesures
- Travaux de réfection des terrains de tennis en terre battue
- Pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### **TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX**

### **11) Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour le projet de construction de la Maison Pour Tous Jean-Vilar (délibération n°2023/042)**

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet définitif relatif à la construction de la Maison Pour Tous Jean-Vilar, et approuve le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 800.664,55 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### **ACTION CULTURELLE**

### **12) Conservatoire de musique et de danse Maurice-Ravel - demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des aides aux écoles de musique, de danse et de théâtre et ateliers de pratique artistique (délibération n°2023/043)**

Le Conseil municipal sollicite une subvention de fonctionnement la plus haute possible auprès du Conseil départemental au bénéfice du conservatoire de musique et de danse Maurice-Ravel, au titre des aides aux écoles de musique, de danse et de théâtre et ateliers de pratique artistique.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### **13) Approbation d'une convention entre les Villes de Fleury-les-Aubrais, de Saran et l'association Harmonie intercommunale Fleury/Saran (délibération n°2023/044)**

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention tripartite conclue entre les Villes de Fleury-les-Aubrais et de Saran, et l'association Harmonie intercommunale Fleury/Saran.

**Adopté à l'unanimité.**

**14) Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises (délibération n°2023/045)**

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises, et autorise Madame la Maire ou son représentant à souscrire à cette adhésion dont le montant annuel est de 90 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

***RESSOURCES HUMAINES***

**15) Actualisation du tableau des emplois (délibération n°2023/046)**

Le Conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Adopté à la majorité par 29 pour et  
5 abstentions : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE**

-----

**16) Rapport social unique 2021 (délibération n°2023/047)**

Le Conseil municipal prend acte du rapport social unique 2021 de la Ville de Fleury-les-Aubrais.

-----

**17) Dispositif adultes relais – approbation d'une convention-type (délibération n°2023/048)**

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention-type relative au dispositif adultes relais.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour la Maire  
et par délégation  
la Directrice générale des services,

Florence FRESNAULT